



STRATÉGIE TERRITORIALE 2027-2032

Validée à l'unanimité des membres présents ou représentés en séance plénière de
Commission Locale de l'Eau du SAGE Sarthe amont du 9 juillet 2026



1. Table des matières

2. DONNEES GENERALES :	3
3. PRESENTATION DU TERRITOIRE	4
2-1 FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE	5
2-2 PRINCIPAUX USAGES DE L'EAU ET PRESSIONS ASSOCIEES	8
2-2-1 / AGRICULTURE	8
2-2-2 / INDUSTRIE	9
2-2-3 / EAU POTABLE	10
2-2-4/ PRESSIONS MORPHOLOGIQUES	12
2-2-5 / INONDATIONS / RUISSELLEMENTS	14
2-2-6 / ASPECTS QUANTITATIFS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	15
2-3 ÉTAT DES MASSES D'EAU ET DIAGNOSTIC	16
4. HISTORIQUE DES CONTRATS 2012 – 2026 :	18
5. STRATEGIE DE L'ACCORD DE TERRITOIRE SARTHE AMONT 2027-2032	20
5-1 ENJEUX ET PRIORITES SUR LE VOLET MILIEUX AQUATIQUES :	20
5-2 ENJEUX ET PRIORITES SUR LE VOLET EAU POTABLE :	22
5-2 OBJECTIFS ET PRINCIPES D'ACTION RETENUS :	25

2. Données Générales :

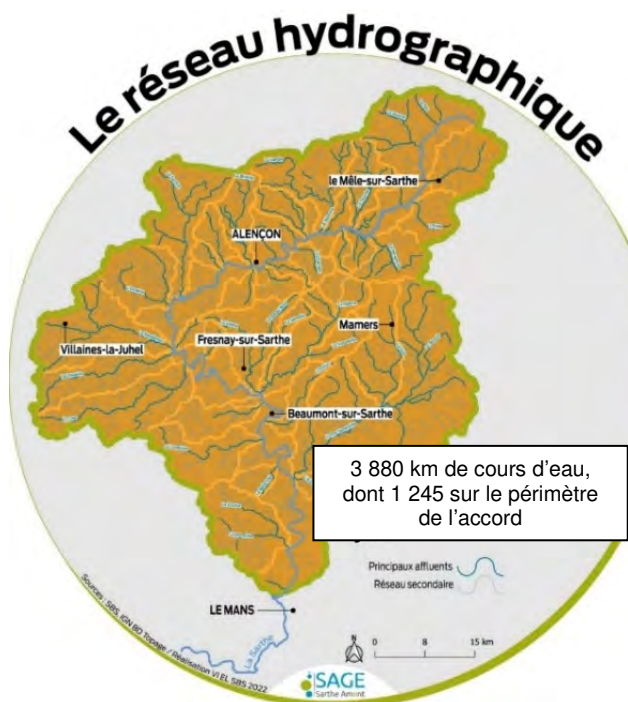


AAC de St Hilaire le Chatel, captage de contre Bas du bourg



TERRITOIRE	DONNÉES GÉNÉRALES DU TERRITOIRE	
SARTHE AMONT <i>Partie ornaise du bassin versant de la Sarthe amont</i>	Les problématiques du territoire	Les problématiques principales du territoire concernent la morphologie des milieux aquatiques et la continuité (liste 2). La traversée de la ville d'Alençon nécessite une approche spécifique en lien avec l'urbanisation, les activités industrielles et les usages. Trois zones Natura 2000 concernent les milieux aquatiques : la vallée du Sarthon qui héberge la dernière population de mulette perlière ; la vallée de la Sarthe avec ses vastes prairies inondables et les alpes mancelles. Un petit captage prioritaire est localisé sur l'amont du bassin avec des problématiques nitrates et pesticides. Des risques liés à l'érosion des sols sont identifiés notamment en lien avec la dynamique actuelle de mise en culture des prairies.
	Captage prioritaire	Captage de contre Bas du bourg (AAC de 450 ha – nappe libre des calcaires de l'Oxfordien)
	Masse d'eau prioritaire 2027-A	FRGR0454, la Sarthe et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Hoëne
	Surface totale du territoire (km ²)	1 131 km ²
	Linéaire de cours d'eau concerné par le CT	1 245 km
	Volets thématiques proposés	Milieux aquatiques, lutte contre l'érosion des sols, gestion des déficits quantitatifs et les pollutions diffuses sur les captages d'eau potable et tout particulièrement le captage prioritaire de St Hilaire le Chatel dénommé contre bas du bourg
	Nombre d'exploitations agricoles concernées par le captage prioritaire	16 agriculteurs sur l'AAC
	Surface Agricole Utile (ha)	672 ha dont 450 ha en AAC
	Orientation principale du territoire	Polyculture élevage
	Nb et % de masses d'eau dégradées, ou en risque, notamment celles proches du bon état	Sur les 13 masses d'eau : • 3 ME (23%) sont en bon état • 4 ME (31%) en état moyen • 6 ME (46%) sont éloignées du bon état (3 médiocres et 3 mauvais)
	Enjeux sur le territoire / Pressions	Les pressions prépondérantes concernent les pesticides (77 %), la morphologie et les nitrates (69% des masses d'eau) et l'hydrologie (62% des masses d'eau). Les milieux humides hébergent une biodiversité remarquable et des espèces protégées.

3. Présentation du territoire



Le périmètre de l'accord de territoire Sarthe amont correspond à la partie ornaise du territoire du SAGE.

L'accord de territoire Sarthe amont couvre une surface de 94 845 ha, soit 33 % de la surface du SAGE.

La densité moyenne de population (38 hab/km²) du périmètre de l'accord de territoire est identique à celle du bassin versant Sarthe amont, mais largement inférieure à la moyenne nationale (106 hab/km²), traduisant un territoire à dominante rurale structuré autour du pôle d'Alençon.

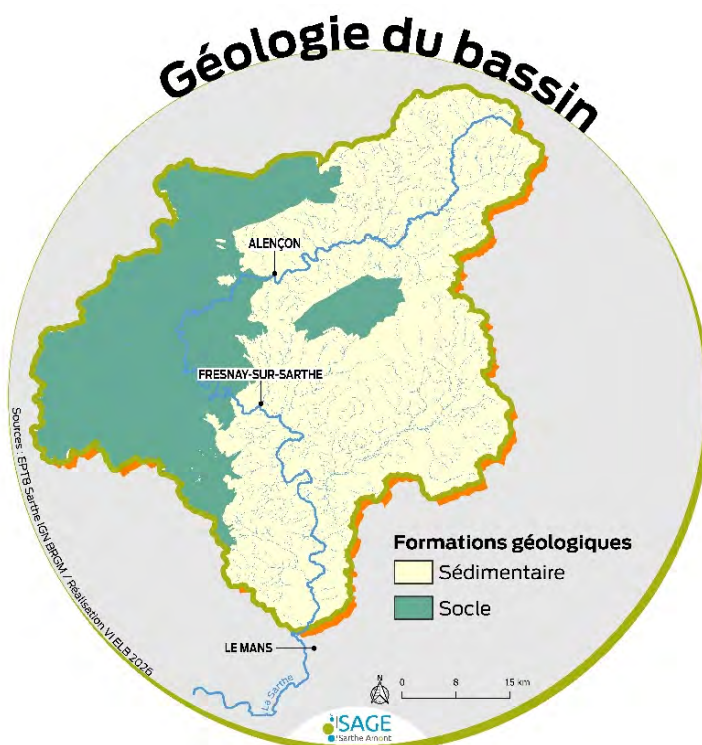
L'évolution démographique à l'horizon 2050 est estimée négative sur le département de l'Orne (-7%) selon les sources de l'INSEE, ce qui suggère une pression anthropique moindre sur les milieux. Selon le scénario central de poursuite des tendances de l'INSEE, la population active de la zone d'emploi d'Alençon (correspondant au périmètre de l'accord de territoire Sarthe amont)

pourrait baisser de -13.8 % d'ici 2050. L'effet de la démographie serait de -12.6 %, celui du taux d'activité de +5 % et celui des migrations résidentielles de -6.2 %.

D'un point de vue géologique, le territoire est caractérisé par la juxtaposition de deux ensembles structurants :

- le Massif armoricain à l'ouest, composé de roches peu perméables induisant une forte réactivité hydrologique ;
- le Bassin parisien à l'est, constitué de formations sédimentaires abritant des aquifères, notamment celui du Cénomanien.

Cette dualité conditionne fortement le fonctionnement hydrologique du bassin versant, notamment en termes de stockage et de restitution de la ressource en eau.



2-1 Fonctionnement hydrologique

Le territoire dispose d'un réseau hydrographique particulièrement dense, avec près de 1 245 km de cours d'eau, soit environ 32 % des 3 880 km recensés à l'échelle du SAGE.

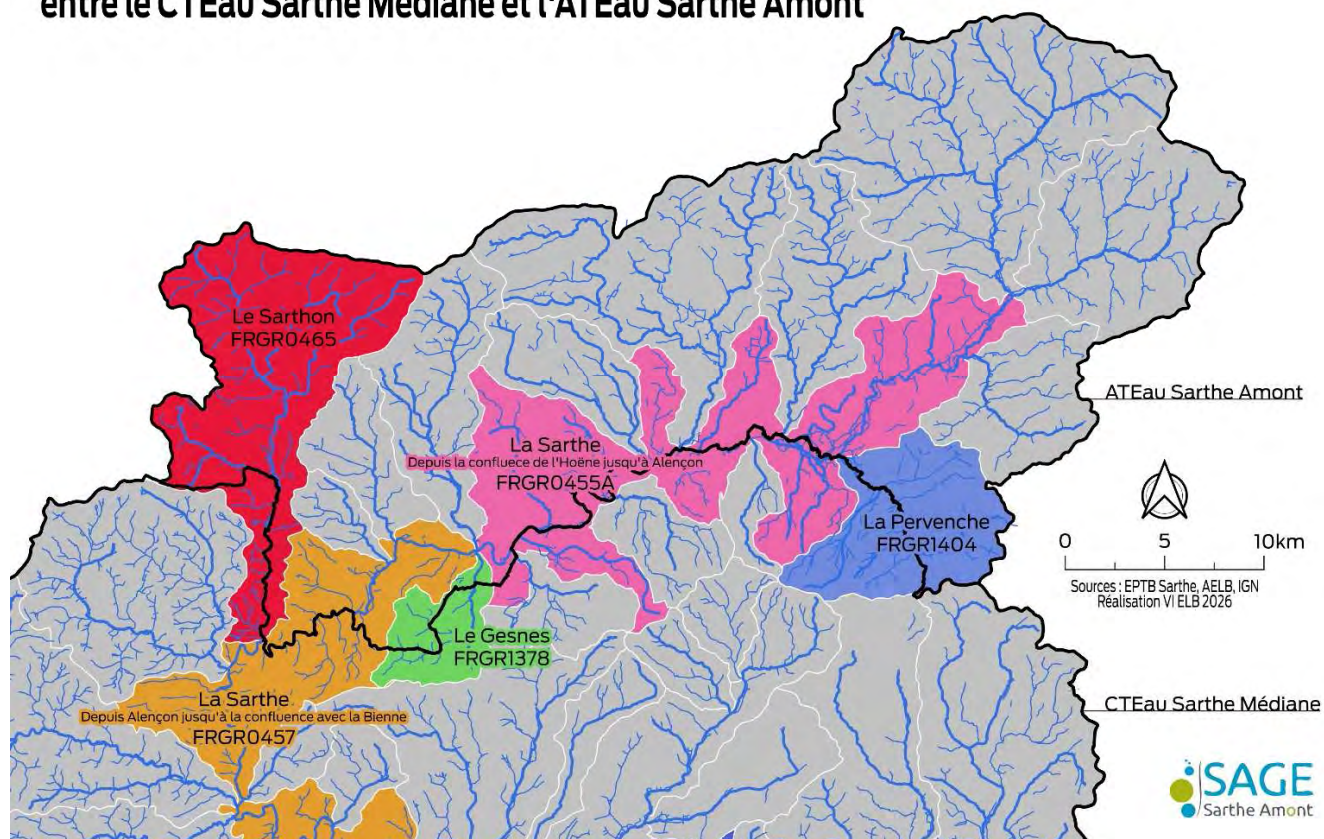
Le bassin versant se distingue par l'importance de ses cours d'eau de têtes de bassin versant (TBV), qui représentent près de 75 % du linéaire hydrographique et couvrent environ 60 % de la superficie totale du territoire. Ces milieux jouent un rôle déterminant dans le fonctionnement du cycle de l'eau en assurant notamment la régulation des écoulements, l'épuration naturelle des eaux et le maintien de la biodiversité.

Toutefois, les évolutions des pratiques et les aménagements réalisés au fil du temps (drainage, recalibrage des cours d'eau, suppression du bocage, extension des surfaces imperméabilisées ou cultivées) ont profondément modifié les paysages et le fonctionnement hydrologique du territoire. Ces transformations, combinées aux effets du changement climatique, fragilisent les équilibres des milieux aquatiques et ont des répercussions directes sur la qualité et la disponibilité de la ressource en eau à l'aval.

Masses d'eau superficielles

L'accord de territoire Sarthe amont concerne 16 masses d'eau superficielles sur les 38 que comptent le SAGE Sarthe amont. 7 de ces 16 sont aussi dans le périmètre de l'ATeau Sarthe médiane. Concernant le Gesnes, l'Orne Saosnoise et la Dive, il est proposé étant donné le faible linéaire de cours concerné et les gouvernances GEMAPI, de considérer que les travaux les concernant soient totalement au sein de l'ATeau Sarthe médiane.

Bassins versants communs entre le CTEau Sarthe Médiane et l'ATeau Sarthe Amont



	Référence ME	Nom de la masse d'eau (ME)	Superficie totale de la ME (km²)	Superficie dans le périmètre de l'AT Sarthe amont
1	FRGR0454	LA SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HOENE*	142	100 %
2	FRGR0455A	LA SARTHE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'HOENE JUSQU'A ALENCON	141	85 %
3	FRGR0463	L'HOENE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	78	100 %
4	FRGR0464	LA VEZONE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	104	100 %
5	FRGR0465	LE SARTHON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	121	89 %
6	FRGR1395	LE MOULIN DE CHAHAINS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	12	100 %
7	FRGR1403	LA BRIANTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	54	100 %
8	FRGR1404	LA PERVENCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	60	58 %
9	FRGR1408	LE CUISSAI ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	28	100 %
10	FRGR1413	LE BETZ ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	33	100 %
11	FRGR1418	L'ERINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	44	100 %
12	FRGR1435	LA TANCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	60	100 %
13	FRGR0457	LA SARTHE DEPUIS ALENCON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	150	23 %
TOTAL			804 km²	
14	FRGR1378	LE GESNES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	24	35 %
15	FRGR0471	L'ORNE SAOSNOISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	405	23 %
16	FRGR0472	LA DIVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ORNE SAOSNOISE	102	2 %

*Bon état atteignable avant 2027 avec des actions prioritaires : lassement interne utilisé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de la mise en œuvre du **SDAGE 2022-2027** et de son **12^e programme d'intervention (2025-2030)**. Il ne s'agit pas d'une catégorie définie par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), mais d'un **niveau de priorité pour cibler les financements**.

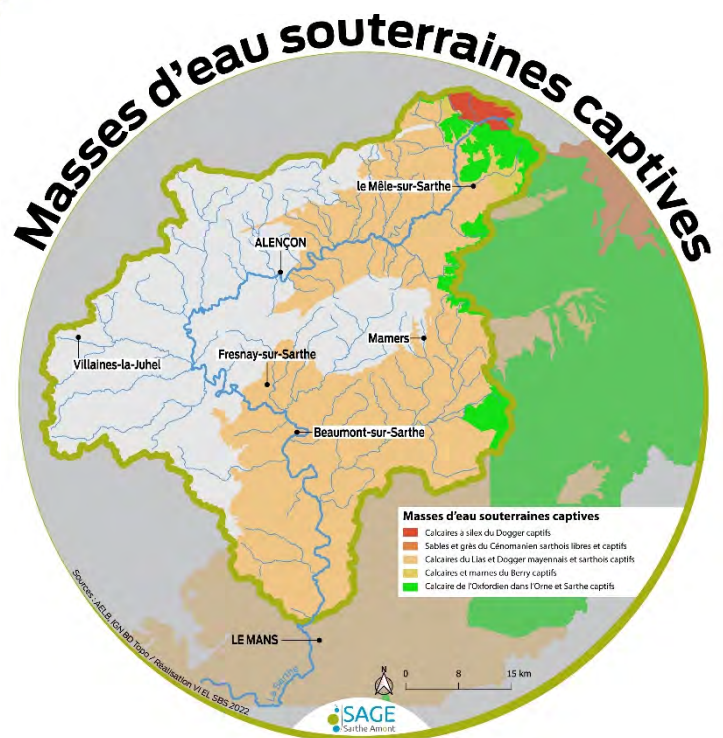
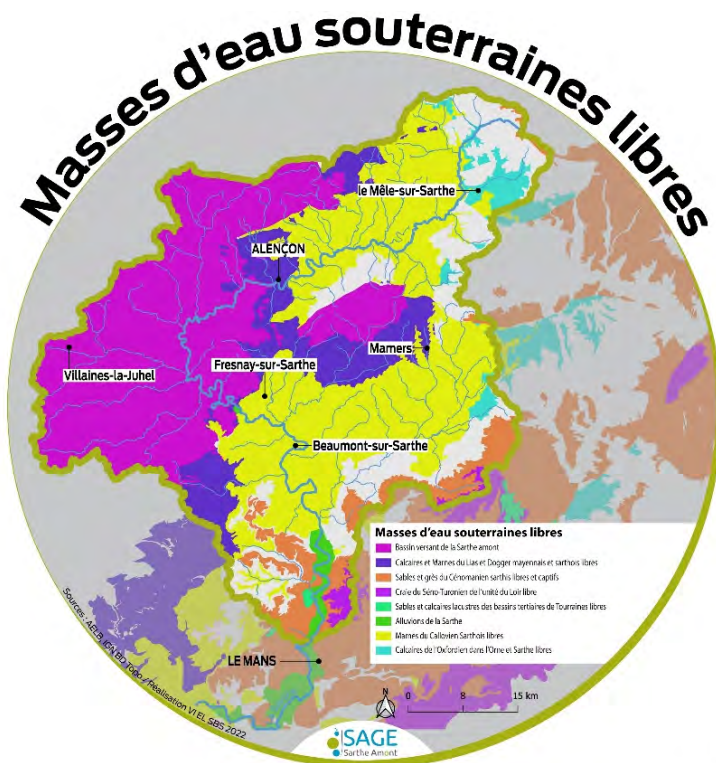
Une masse d'eau classée 2027A est une masse d'eau qui n'est pas encore en bon état au sens de la DCE, mais qui est proche du bon état et pour laquelle les experts estiment que des actions ciblées permettraient raisonnablement d'atteindre le bon état d'ici 2027, échéance de la Directive Cadre sur l'Eau.

Masses d'eau souterraines

Le territoire du SAGE est concerné par 3 principales masses d'eau souterraines, disposant de spécificités liées à la géologie du bassin versant. Au sein du périmètre de l'accord de territoire, il n'existe que peu de nappes captives structurées, en raison de la faible perméabilité du socle armoricain. Les seules principales ressources exploitables sont les nappes alluviales de la Sarthe, très productives mais particulièrement vulnérables aux pollutions diffuses.

	code masse d'eau	libellé	Superficie masse d'eau (km²)	Superficie dans l'ATeau sarthe amont (km²)
1	FRGG019	Bassin versant de la Sarthe amont	980	296
2	FRGG120	Calcaires du Lias et Dogger mayennais et sarthois captifs	7961	501
3	FRGG121	Marnes du Callovien Sarthois libres	1252	384
Total			10 193 km² / 2885 km² du SAGE	1 181 km²

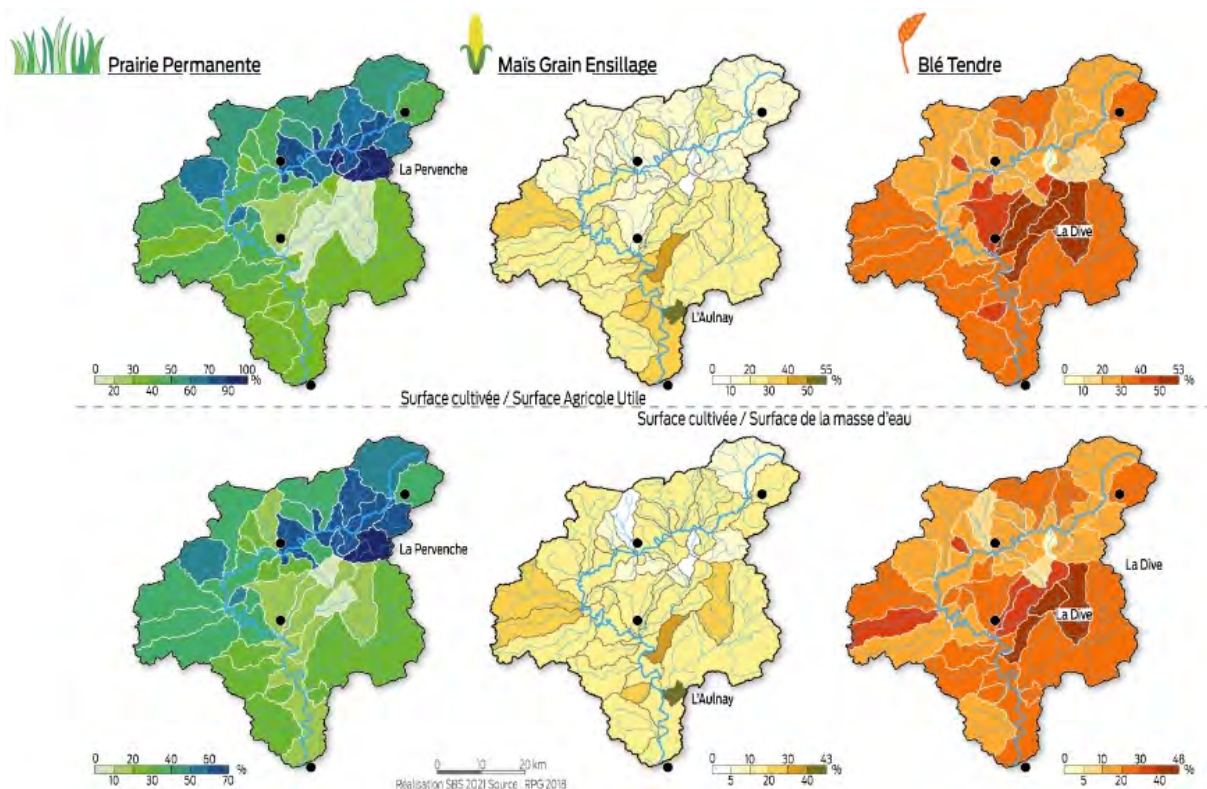
Leurs surfaces concernent principalement la Région des Pays de la Loire et va bien au-delà du territoire du SAGE. Les périmètres des nappes souterraines étant largement à l'extérieur des limites du SAGE et pouvant également être superposées, il est proposé d'intégrer au périmètre de l'ATEau Sarthe amont tous projets souterrains réalisés sur ce dernier.



2-2 Principaux usages de l'eau et pressions associées

2-2-1 / Agriculture

L'agriculture constitue l'occupation du sol dominante à l'échelle du bassin versant, avec près de 195 000 hectares de surface agricole utile (SAU), soit environ 68 % du territoire. Si les surfaces agricoles sont restées relativement stables au cours des deux dernières décennies (-3,3 %), les structures d'exploitation ont connu d'importantes évolutions. La concentration des exploitations s'est traduite par une augmentation significative de leur taille moyenne, passée d'environ 50 hectares en 2000 à près de 85 hectares en 2020. Dans le même temps, le nombre d'exploitations a fortement diminué, avec la disparition de près de 500 exploitations entre 2010 et 2020 sur le bassin de la Sarthe amont.



Le territoire conserve une vocation d'élevage marquée, avec une place prépondérante des prairies permanentes. Néanmoins, les évolutions observées ces dernières années témoignent d'une progression des cultures céréalières et d'un recul relatif des surfaces en herbe, susceptibles de modifier les équilibres hydrologiques et la qualité des milieux aquatiques.

L'irrigation demeure aujourd'hui peu développée sur le territoire. Toutefois, dans un contexte de changement climatique et de recherche de sécurisation des productions agricoles, les besoins en eau pourraient être amenés à croître, faisant émerger de nouveaux enjeux autour du partage et de la gestion quantitative de la ressource.

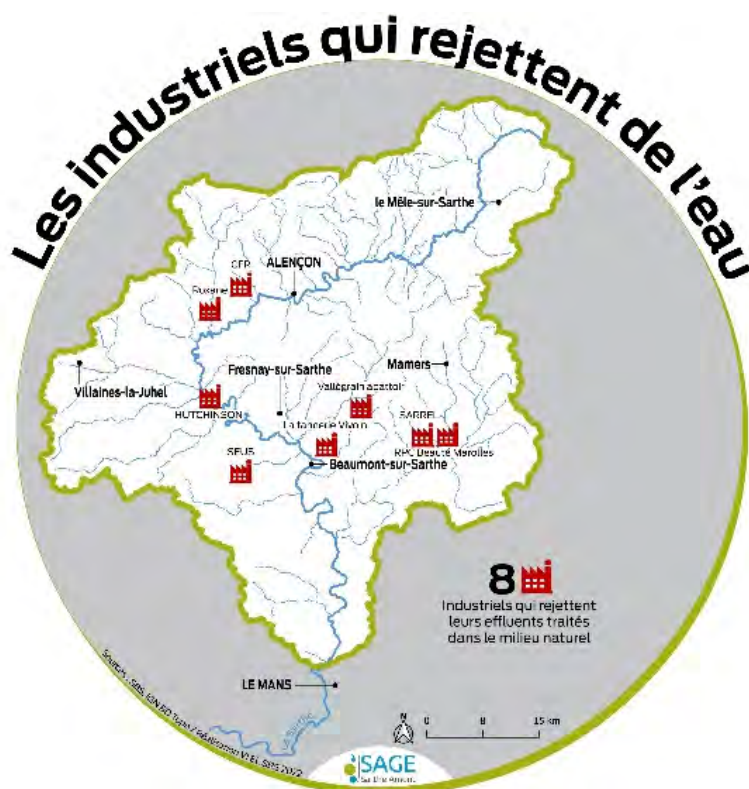
Les principales pressions exercées sur les milieux aquatiques sont liées aux pollutions diffuses d'origine agricole, notamment par les nitrates et les produits phytosanitaires, ainsi qu'aux modifications hydromorphologiques des cours d'eau résultant de pratiques telles que le drainage ou le recalibrage. Malgré les évolutions réglementaires et les démarches engagées, l'usage de certaines substances phytosanitaires demeure significatif, avec une présence marquée du glyphosate et une progression de certaines molécules actives.

L'ensemble du bassin versant est classé en zone vulnérable au titre de la directive Nitrates. Ce classement implique la mise en œuvre de mesures réglementaires visant à limiter les transferts d'azote

vers les eaux, notamment par l'encadrement des périodes d'épandage, le renforcement des capacités de stockage des effluents, le respect de l'équilibre de la fertilisation, la couverture hivernale des sols et le maintien de bandes enherbées le long des cours d'eau.

Enfin, certaines zones, en particulier autour des captages d'eau potable, font l'objet de dispositifs renforcés. Classées en zones d'actions renforcées, elles sont soumises à des exigences supplémentaires, notamment un encadrement plus strict de la fertilisation azotée et des plafonds d'apport plus contraignants.

2-2-2 / Industrie

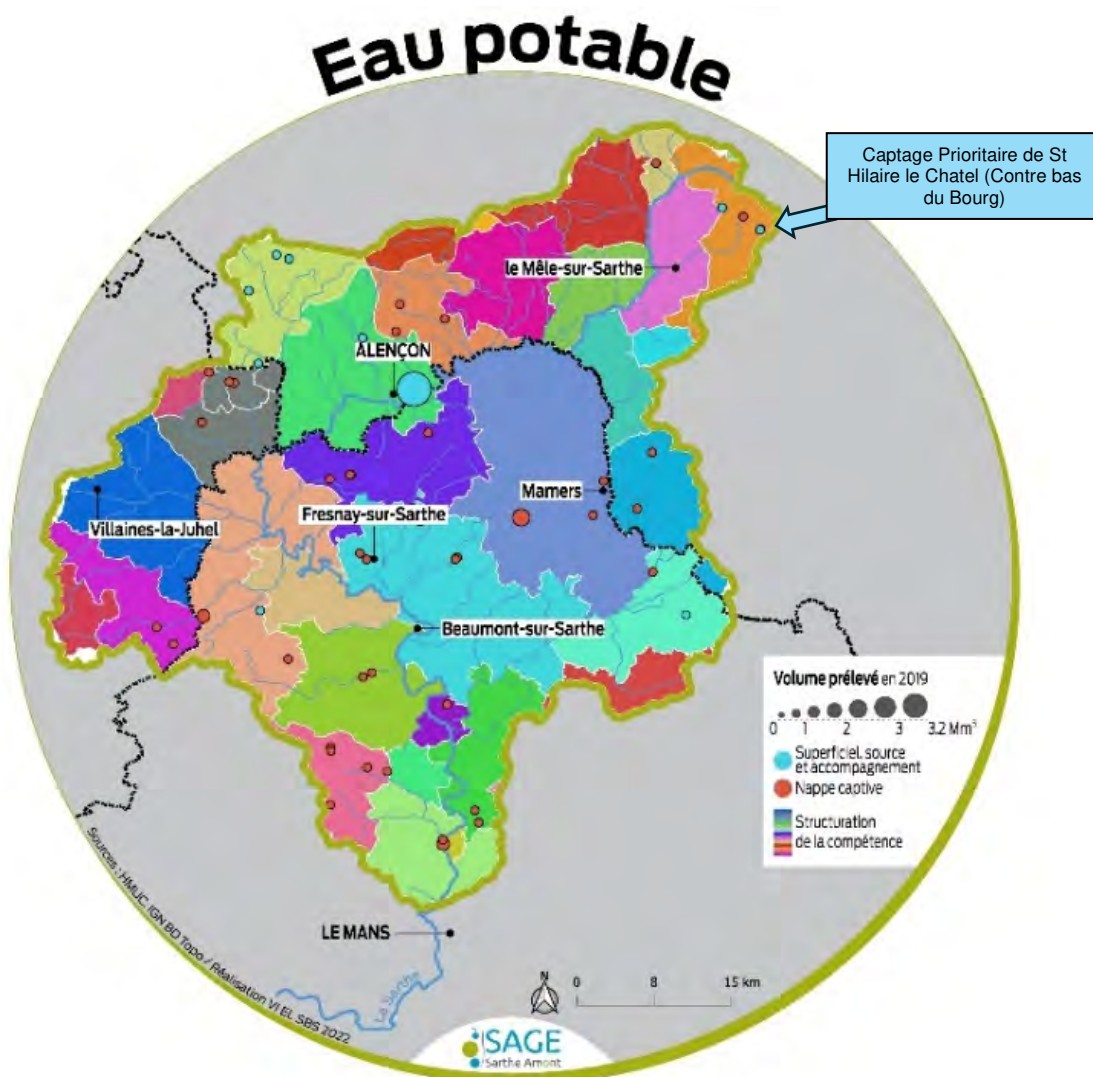


Les rejets industriels relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont relativement peu nombreux.

Sur l'accord de territoire, ils concernent uniquement l'entreprise Roxane à la Ferrière Bochard (embouteillage d'eau en cours et production de boissons) et la Compagnie Fromagère Richemonts (CFR) à Pacé.

Le volume total des rejets sur l'ensemble du SAGE est estimé à près de 900 000 m³ par an jusqu'en 2024. L'établissement CFR, situé à Pacé, concentre à lui seul jusqu'à 75 % de la charge en pollution organique, avec des impacts significatifs sur les cours d'eau voisins, notamment le Cuissai et le Chahain. *Depuis 2025, ces effluents sont pris en charge par une station d'épuration industrielle dédiée.*

Les rejets de substances dangereuses et de métaux toxiques, bien que suivis et encadrés, restent très limités, de l'ordre de 1 kg par an sur tout le SAGE. Ces éléments ont pu notamment être identifiés dans la Sarthe à Alençon.



Il est dénombré 28 captages d'eau potable (sur 55 sur le bassin versant) au sein du périmètre de l'accord de territoire sarthe amont, dont 1 seul (Alençon) prélève directement dans le cours d'eau.

Ce sont ainsi 11 établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) sur le bassin sarthe amont qui assurent la distribution de l'eau potable, dont une majorité de syndicats intercommunaux et disposant d'une délégation de service.

Un seul captage est aujourd'hui considéré comme prioritaire sur le territoire de l'accord = Contre bas du Bourg à Saint Hilaire le Chatel. 6 sont considérés comme sensibles selon le SDAGE 2022-2027 du fait des concentrations en pesticides.

Ces sources sont ré-exploitées depuis 2014 par le SIAEP du Haut Perche, après un arrêt datant de janvier 1999. Cette ressource capte la nappe libre des calcaires de l'Oxfordien, ce qui explique sa vulnérabilité aux pollutions diffuses et ponctuelles. Ceci se traduit par la présence de concentrations en nitrates relativement élevées. L'aire d'alimentation de ces sources couvre environ 450 ha.

En 2008, ces sources ont été identifiées par les services de l'Etat comme captage prioritaire du département de l'Orne du fait de ses concentrations en nitrates et pesticides. Ce classement incite à la mise en place de plans d'actions afin de réduire les risques de pollution.

Depuis 2012, les concentrations moyennes en nitrates qui étaient de l'ordre de 50 mg/l dans les eaux brutes sont descendues au alentours des 46 mg/l depuis les années 2020, mais stagnent depuis.

Depuis la mise en place du suivi phytosanitaire, l'atrazine et la déséthyl-atrazine sont détectées régulièrement avec une tendance à la baisse des concentrations mesurées, et toujours inférieures au seuil de potabilité de 0.1 µg/L.

Cependant, de nouvelles molécules sont régulièrement retrouvées au sein de ce captage, mettant en avant à la fois sa forte sensibilité et une « rétention » importante puisqu'il est toujours mesuré des molécules interdites depuis près de 25 ans.

	Gouvernance	Nom du captage	Commune
1	SMAEP de Bazoches sur Hoëne	BOUTTERIES	SAINTE-CERONNE-LES-MORTAGNE
2	SIAEP du HAUT PERCHE	PILLETIERE	SOLIGNY-LA-TRAPPE
3	SIAEP du HAUT PERCHE	"GUE DE L'ANE ""PRES STATION""	TOUROUVRE-AU-PERCHE
4	SIAEP du HAUT PERCHE	"GUE DE L'ANE ""LOIN STATION""	TOUROUVRE-AU-PERCHE
5	COMMUNAUTÉ URBAINE ALENÇON (CUA)	Prise d'eau « La Cour » dans la SARTHE	ALENCON
6	COMMUNAUTÉ URBAINE ALENÇON (CUA)	FORAGE USINE COURTEILLE	ALENCON
7	COMMUNAUTÉ URBAINE ALENÇON (CUA)	FORAGE Peupleraie	ALENCON
8	COMMUNAUTÉ URBAINE ALENÇON (CUA)	LA COUR F1	CERISÉ
9	COMMUNAUTÉ URBAINE ALENÇON (CUA)	LA COUR F2	CERISÉ
10	COMMUNAUTÉ URBAINE ALENÇON (CUA)	PRISE D'EAU SARTHE A COURTEILLE (secours)	ALENCON
11	COMMUNAUTÉ URBAINE ALENÇON (CUA)	LE MARAIS	ECOUVES
12	COMMUNAUTÉ URBAINE ALENÇON (CUA)	ETANG	ECOUVES
13	CDC de la VALLEE de la HAUTE SARTHE	COURPOTIN	COULONGES-SUR-SARTHE
14	CDC de la VALLEE de la HAUTE SARTHE	BORDINIERE (en cours)	ST AUBIN D'APPENAI
15	SMAEP DE LA REGION D'ESSAY	LES FRESNEAUX S1	ESSAY
16	SI des eaux du Val d'Écouves	COLOMBEL	GANDELAIN
17	SI des eaux du Val d'Écouves	LES VALLEES S1	OREE-D'ECOUVES / LIVAIE
18	SI des eaux du Val d'Écouves	VOLLEES	ROUPERROUX
19	SI des eaux du Val d'Écouves	LA CROUSIERE	SAINT-ELLIER-LES-BOIS
20	SMAEP DE VINGT-HANAPS	MARES EXCOMMUNIEES	LARRE
21	SIAEP DE VINGT HANAPS	LES PERIGAUD F3 = « Haut Ménil »	SEMALLE
22	SIAEP DE VINGT HANAPS	LES PERIGAUD F2 = « Haut Ménil »	SEMALLE
23	SAEP CHAMPFLEUR_GESNES LE GANDELIN	BOIS LOUVEL F1 et F2	CHAMPFLEUR
24	SMAEP DE LA REGION DE GAPREE-MOULINS	MOULIN BOIS GAULTIER / de Fay	MAHERU
25	SIAEP DU HAUT PERCHE	CONTRE BAS DU BOURG S1 PROX. ROUTE	ST HILAIRE LE CHATEL
26	SIAEP DU HAUT PERCHE	CONTRE BAS DU BOURG S2 + LOIN ROUTE	ST HILAIRE LE CHATEL
27	SIAEP DU PERCHE SUD	LE CHAMPU	BELFORT-EN-PERCHE
28	SIAEP DU PERCHE SUD	CHERPERRINE F1	ORIGNY-LE-ROUX

	Captages sensibles selon SDAGE 2022-2027
	Captages prioritaires

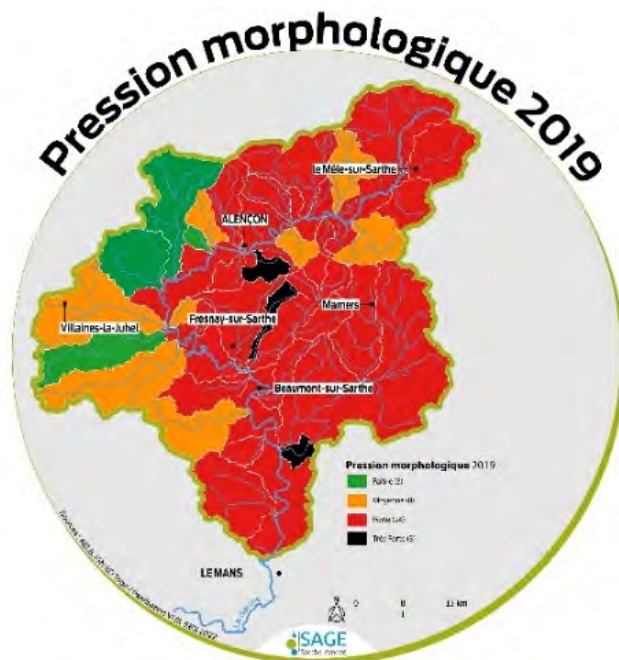


2-2-4/ Pressions morphologiques

Les 3 altérations (structure de la rive, structure et substrat du lit et profondeur et largeur du lit) permettent d'identifier la pression morphologique, qui participe à plus de 60 % des déclassements des masses d'eau. Selon l'état des lieux 2025, sur les 13 masses d'eau superficielles concernées par l'accord de territoire Sarthe amont, 10 sont en risque élevée, et 2 en risque modéré.

La seule masse d'eau aujourd'hui préservée selon cet état des lieux est le Sarthon Ornaïs (FRGR0465).

- 1- Les altérations de la profondeur et de la largeur des rivières concernent La Sarthe en aval d'Alençon, une partie de la Briante, le Betz et le Gesnes. Conséquence des remembrements du parcellaire agricole et du développement de la mécanisation, les cours d'eau les plus petits ont fait l'objet d'une rectification et d'un recalibrage de leur lit.
- 2- Les pressions affectant la structure et le substrat du lit sont les plus importantes sur ce territoire, puisque 8 masses d'eau sur les 10 considérées en pression élevée sont concernées par cette altération. Les pressions sont principalement les obstacles à l'écoulement, la chenalisation et le recalibrage du lit mineur ainsi que l'érosion des sols situés en amont, dont les composants les plus fins se déposent dans le lit des cours d'eau et les colmatent.
- 3- La pression sur la structure de la rive est évaluée principalement à partir des altérations de la ripisylve et de l'artificialisation des berges en zones urbaines (présence de constructions et de voies de communication). Le Gesnes et l'Erine sont les deux masses d'eau en risque élevé.



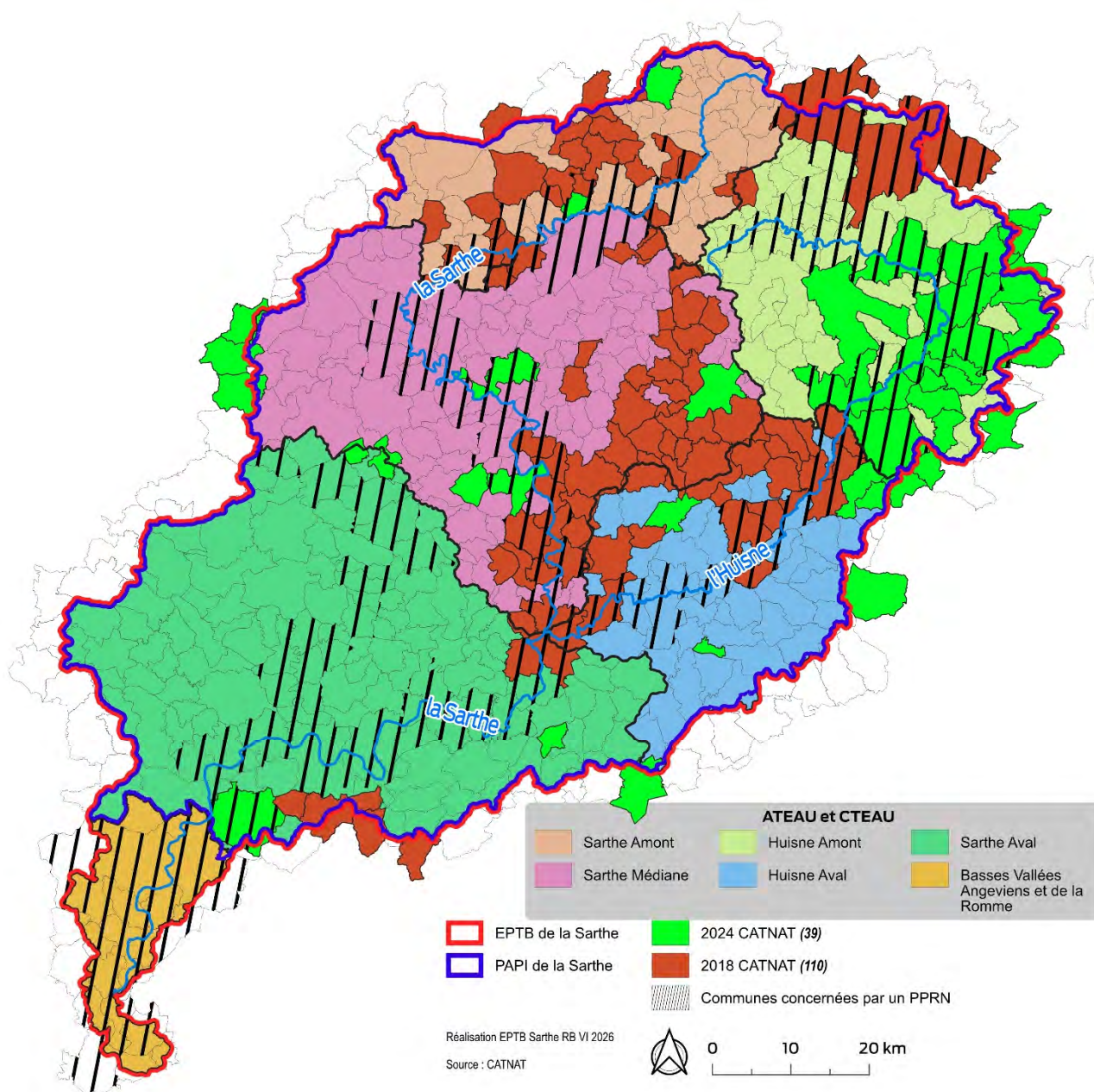
code_me		pression_brute_morphologie	Altération profondeur / largeur	Altération structures substrat du lit	Altération structures rives
FRGR0454	LA SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HOENE	Mauvais	Bon	Mauvais	Bon
FRGR0455A	LA SARTHE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'HOENE JUSQU'A ALENCON	Mauvais	Bon	Mauvais	Médiocre
FRGR0457	LA SARTHE DEPUIS ALENCON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Médiocre
FRGR0463	L'HOENE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Mauvais	Moyen	Mauvais	Moyen
FRGR0464	LA VEZONE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Mauvais	Bon	Mauvais	Moyen
FRGR0465	LE SARTHON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Moyen	Moyen	Moyen	Bon
FRGR1395	LE MOULIN DE CHAHAINS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Mauvais	Moyen	Mauvais	Médiocre
FRGR1403	LA BRIANTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Mauvais	Mauvais	Moyen	Moyen
FRGR1404	LA PERVENCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Médiocre	Bon	Moyen	Médiocre
FRGR1408	LE CUISSAI ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Médiocre	Moyen	Médiocre	Moyen
FRGR1413	LE BETZ ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Médiocre
FRGR1418	L'ERINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Mauvais	Bon	Bon	Mauvais
FRGR1435	LA TANCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Médiocre	Bon	Bon	Médiocre

Concernant les ouvrages transversaux, l'indicateur taux d'étagement (hauteur de chute cumulée rapportée sur la dénivellation naturelle) permet d'estimer l'impact de ces derniers sur les écoulements. Un taux d'étagement supérieur à 40 % est considéré comme impactant. Un ouvrage peut ainsi, selon la pente du cours d'eau, influencer sur plusieurs kilomètres d'écoulement en amont.

Ces taux d'étagement ont évolué sur certains territoires et principalement sur les secteurs du présent accord de territoire. Ces travaux ont permis de diversifier les écoulements, offrant une plus grande diversité faunistique et aquatiques sur ces portions de cours d'eau auparavant impactés.

	Nom ME	Nombre d'ouvrage en 2017	Taux étagement 2017 %	Nombre d'ouvrage en 2025	Taux étagement 2025 %
FRGR0455a	LA SARTHE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'HOENE JUSQU'A ALENCON	16	80,88	8	47,50
FRGR1404	LA PERVENCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	1	56,67	1	56,67
FRGR0457	LA SARTHE DEPUIS ALENCON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	15	28,39	14	27,19
FRGR0454	LA SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HOENE	8	43,00	7	34,00
FRGR0463	L'HOENE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	16,67	2	11,90
FRGR0464	LA VEZONE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	8,00	2	7,14
FRGR1403	LA BRIANTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	12	6,94	8	6,39
FRGR0465	LE SARTHON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	6	4,88	5	4,52
FRGR1395	LE MOULIN DE CHAHAINS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	1	1,83	1	1,83
FRGR1408	LE CUISSAI ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	6,5	2	3
FRGR1418	L'ERINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Masse d'eau sans données concernant l'éventuelle présence d'ouvrages transversaux			
FRGR1413	LE BETZ ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE				
FRGR1435	LA TANCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE				

2-2-5 / Inondations / ruissellements



À l'échelle du bassin de la Sarthe, le territoire de la Sarthe amont a été particulièrement touché par les épisodes de catastrophes naturelles en 2018.

Si les zones à risque restent principalement localisées le long de la Sarthe, notamment au niveau de la principale agglomération (Alençon), les évolutions climatiques rendent les phénomènes plus difficiles à anticiper et à gérer. Des épisodes de pluies intenses peuvent désormais provoquer des inondations rapides et générer des désordres inédits sur certains secteurs comme l'a connu le territoire en 2018 et 2024 sur la Briante notamment. Dans ce contexte, au-delà du seul risque d'inondation, les phénomènes de ruissellement doivent être davantage pris en compte.

2-2-6 / Aspects quantitatifs et changement climatique

Les effets probables du changement climatique :



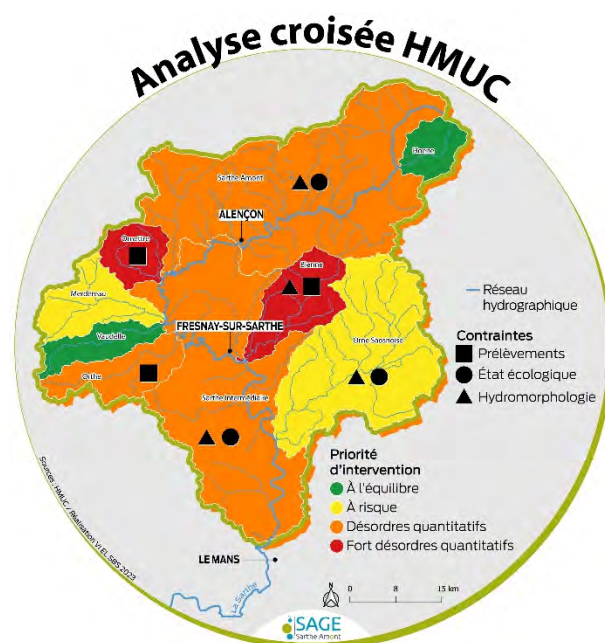
Les projections climatiques indiquent des printemps et des étés plus secs, avec un mois de septembre particulièrement déficitaire en précipitations. Les pluies y seraient moins fréquentes et moins intenses, tandis que les périodes hivernales pourraient être marquées par des épisodes pluvieux plus intenses.

Cette évolution se traduit par une dégradation des conditions hydriques en fin d'été et début d'automne, susceptible d'entraîner un allongement des périodes d'étiage. À l'échelle du bassin de la Sarthe amont, les sécheresses agricoles devraient ainsi s'intensifier nettement : d'une situation de référence dans les années 1970, le territoire évoluerait vers des conditions très sèches à l'horizon 2035, puis extrêmement sèches à l'horizon 2055. Dès 2035, ce bassin figure parmi les plus touchés en France, dans un contexte où, à l'horizon 2050, la quasi-totalité du territoire métropolitain serait concernée par des sécheresses agricoles intenses.

Ces évolutions climatiques auront des impacts directs sur la ressource en eau, notamment via l'augmentation de l'évapotranspiration et la modification des cycles hydrologiques et de recharge des nappes. Elles doivent être mises en perspective avec l'évolution des usages qui accentueront ou non les tensions futures sur la ressource, en particulier en période d'étiage.

Selon le scénario le plus probable, l'ensemble des cours d'eau connaîtrait une baisse des débits d'étiage estivaux (QMNA5). En régime désinfluencé, les diminutions seraient comprises entre 17 % et 44 %.

Impacts quantitatifs :



L'analyse croisée des volets hydrologie, milieux, usages et climat met en évidence des pressions différenciées selon les secteurs. Seul l'Hoëne est considéré à l'équilibre. Les connaissances de terrain mettent en évidence des déficits estivaux marqués sur les autres affluents, dont principalement la Briante, le Sarthon, la Pervenche et désormais la Tanche et la Vezone.

Sur le secteur concerné par l'accord de territoire (unité de gestion Sarthe amont), le principal usage est lié à l'eau potable, intégrant ainsi les besoins domestiques, l'industrie et l'abreuvement du bétail. L'irrigation agricole n'est aujourd'hui que très peu utilisée.

Les déficits constatés et récurrents sont concentrés sur les mois d'août à octobre. Au-delà des prélèvements, il est observé sur ce territoire une hydrologie contraignante pour les milieux en période de basses eaux. Ces déséquilibres sont renforcés par des altérations du territoire (modifications morphologiques des cours d'eau, disparition des zones humides, drainage, imperméabilisation), qui perturbent le fonctionnement hydrologique et réduisent la

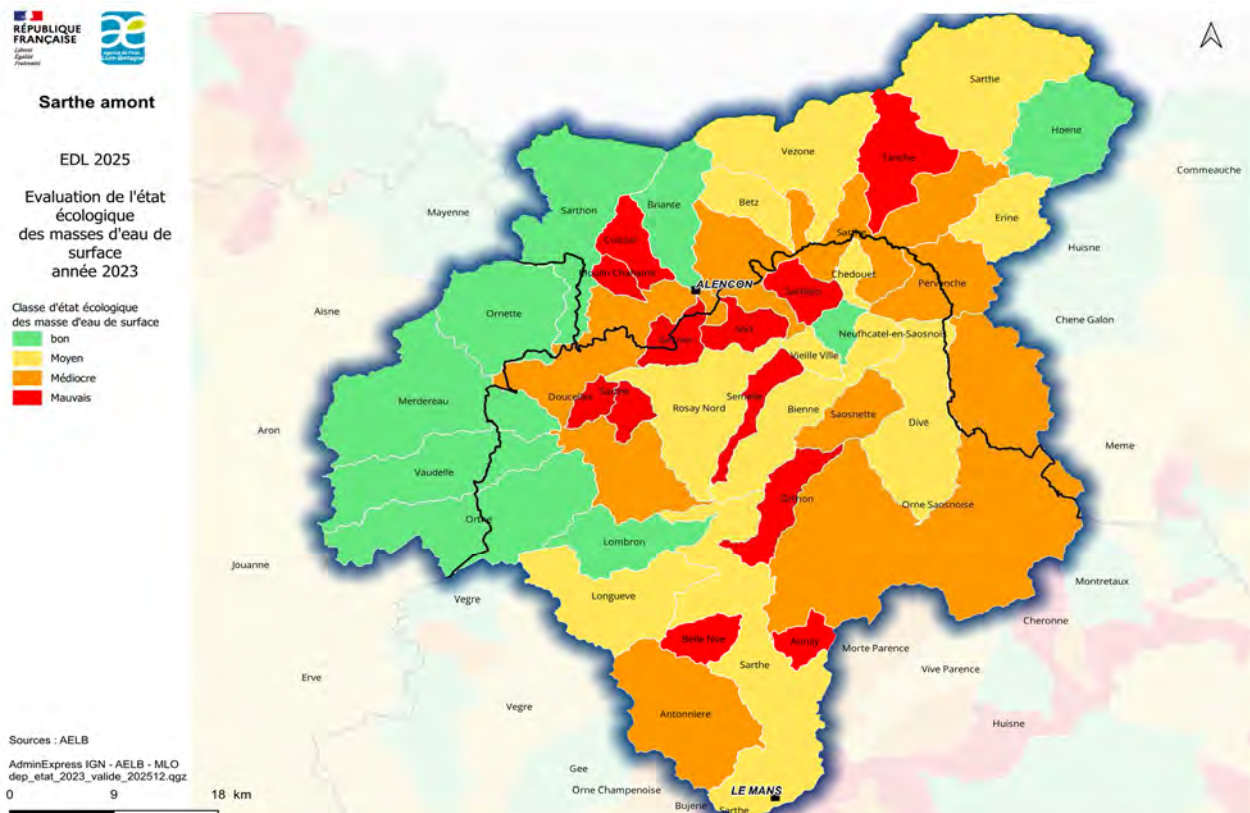
capacité de régulation naturelle.

Dans ce contexte, l'étude HMUC Sarthe amont et la CLE préconisent de prioriser :

- 1- La restauration des cours d'eau et des zones humides,
- 2- L'encadrement des prélèvements
- 3- La diminution des impacts des plans d'eau, en les déconnectant des cours d'eau
- 4- La mise en place d'actions de sobriété pour l'ensemble des usages

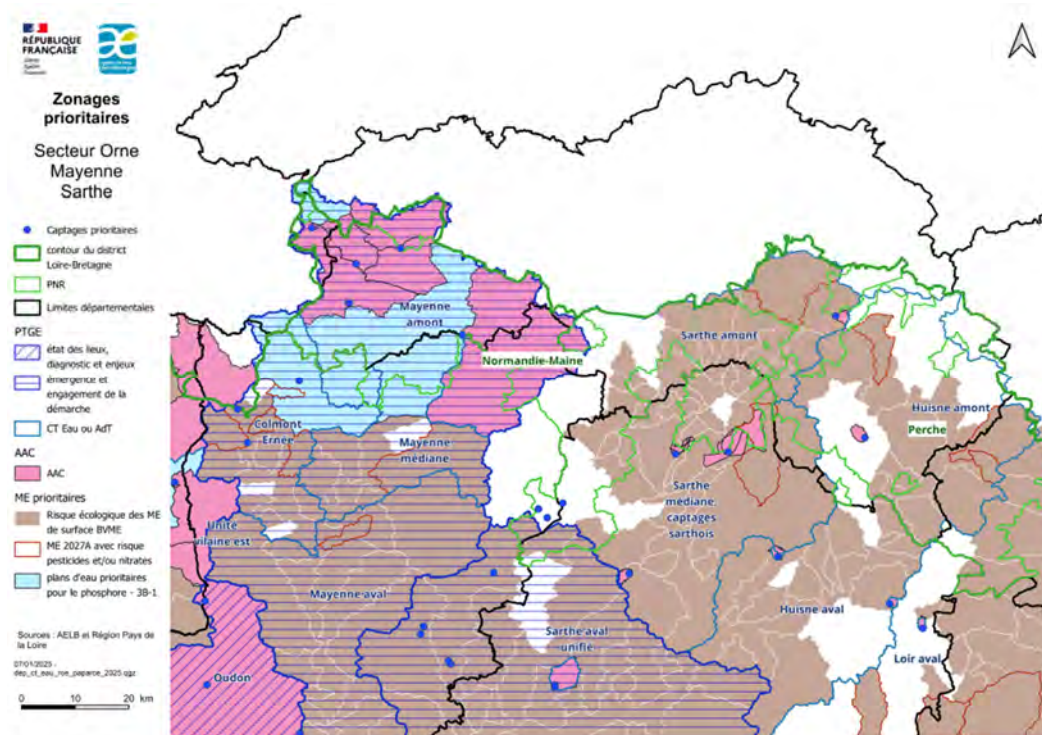
2-3 État des masses d'eau et diagnostic

code_me	libellé	État écologique_2017	Etat écologique_2023
FRGR0454	LA SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HOENE	Moyen	Moyen
FRGR0455A	LA SARTHE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'HOENE JUSQU'A ALENCON	Mauvais	Médiocre
FRGR0457	LA SARTHE DEPUIS ALENCON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	Médiocre	Médiocre
FRGR0463	L'HOENE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Bon	Bon
FRGR0464	LA VEZONE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Moyen	Moyen
FRGR0465	LE SARTHON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Bon	Bon
FRGR1395	LE MOULIN DE CHAHAINS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Mauvais	Mauvais
FRGR1403	LA BRIANTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Bon	Bon
FRGR1404	LA PERVENCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Médiocre	Médiocre
FRGR1408	LE CUISSAI ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Médiocre	Mauvais
FRGR1413	LE BETZ ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Moyen	Moyen
FRGR1418	L'ERINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Médiocre	Moyen
FRGR1435	LA TANCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Médiocre	Mauvais



L'état écologique des masses d'eau est contrasté. Si certaines atteignent le bon état, une part significative reste en état moyen à mauvais.

Les zonages prioritaires sont les suivants :



Les principaux risques identifiés dans l'état des lieux 2025 sont les suivants :

Code masse d'eau	libellé	Risque chimique	Nitrates risque	Pesticides risque	Phosphore risque	Hydrologie risque	Morphologie Risque	Continuité risque
FRGR0454	LA SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HOENE*	Oui		Oui	Oui		Oui	Oui
FRGR0455A	LA SARTHE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'HOENE JUSQU'A ALENCON	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui
FRGR0457	LA SARTHE DEPUIS ALENCON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
FRGR0463	L'HOENE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Oui	Oui		Oui			
FRGR0464	LA VEZONE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE		Oui	Oui		Oui	Oui	Oui
FRGR0465	LE SARTHON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Oui	Oui					
FRGR1395	LE MOULIN DE CHAHAINS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	
FRGR1403	LA BRIANTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE			Oui				
FRGR1404	LA PERVENCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE				Oui	Oui		Oui
FRGR1408	LE CUISSAI ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
FRGR1413	LE BETZ ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui
FRGR1418	L'ERINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE		Oui	Oui		Oui	Oui	
FRGR1435	LA TANCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE		Oui	Oui		Oui	Oui	
% du risque par rapport aux surfaces cumulées des masses d'eau concernées de l'ATeau		63%	69%	69%	38%	55%	69%	56%

*Masse d'eau ME 2027 A

Sur le volet chimique, seul le Betz dans le périmètre de l'ATeau Sarthe amont est considéré en mauvais état du fait de la présence de fluoranthène (HAP).

Les eaux souterraines du territoire

Le territoire du SAGE Sarthe amont repose sur plusieurs masses d'eau souterraines qui constituent une **ressource stratégique** pour l'alimentation en eau potable, le soutien des débits des cours d'eau et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

L'**état quantitatif** de l'ensemble des masses d'eau souterraines est **bon**, traduisant une ressource globalement disponible pour les usages actuels.

En revanche, des **enjeux de qualité** subsistent vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole.

Si la qualité vis-à-vis des **nitrates** est globalement **satisfaisante**, une des masses d'eau présente un état moins que bon concernant les **pesticides**, du fait de la détection de certaines substances phytosanitaires.

La préservation durable de ces ressources souterraines passe par la **réduction des pressions à la source** et la **protection des zones d'infiltration**, en particulier dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable.

ÉTAT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE

Masses d'eau souterraine	État nitrates	État pesticides	État quantitatif
 Bassin versant de la Sarthe amont (FRGG019)	 Bon état	 Bon état	 Bon état
 Calcaires du Lias et Dogger mayennais et sarthois captifs (FRGG120)	 Bon état	 Bon état	 Bon état
 Marnes du Callovien Sarthois libres (FRGG121)	 Bon état	 État moins que bon	 Bon état

SYNTHÈSE POUR LE TERRITOIRE DU SAGE SARTHE AMONT



0 masse d'eau souterraine en état moins que bon pour les nitrates



1 masse d'eau souterraine en état moins que bon pour les pesticides



Toutes les masses d'eau souterraines sont en **bon état quantitatif**

Légende des états :



Bon état
(respect des objectifs de qualité)



État moins que bon
(non atteinte des objectifs de qualité)

État quantitatif : évalue l'équilibre entre les prélèvements et la ressource disponible.

4. Historique des contrats 2012 – 2026 :

Le contrat territorial de la Sarthe amont fédérait plusieurs territoires historiques de contrat : trois contrats milieux aquatiques (le Sarthon, masse d'eau aujourd'hui en bon état, la Tanche et Pervenche Erine) et un contrat captage prioritaire (Contre bas du Bourg).

Ce regroupement est le résultat d'une réorganisation de l'exercice de la compétence GEMAPI. Cette compétence est portée par la Communauté Urbaine d'Alençon sur la partie aval du bassin et par le Syndicat Mixte de la Haute Sarthe sur la partie amont.

Des contrats territoriaux regroupant les volets pollutions diffuses en lien avec les captages d'eau potable et les milieux aquatiques ont été réalisés de 2021 à 2026, composés d'une stratégie et d'un programme d'actions.

Les actions menées concernaient principalement des travaux de restauration morphologiques réalisés par la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) et le Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe (SBHS). Ces travaux ont notamment permis de largement diminuer les impacts des ouvrages transversaux sur les continuités écologiques et les écoulements faisant passer les taux d'étagement de 81 à 47 %, en sachant que l'objectif serait de passer en dessous des 40 % comme le préconise l'OFB.

Le captage prioritaire de St Hilaire le Chatel a été classé prioritaire en raison des problématiques nitrates et phytosanitaires. Le SDE de l'Orne assure depuis 2012 la maîtrise d'ouvrage de l'animation du captage.

Le suivi montre :

- une amélioration globale de certains indicateurs depuis les années 2010 ;
- mais une vulnérabilité persistante de la ressource aux transferts agricoles.

Depuis 2022, le SDE 61 rencontre de grosses difficultés pour mobiliser les exploitants agricoles de l'AAC.

Le dimensionnement financier de ces deux contrats était le suivant :

En cours de consolidation

Contrat territorial Sarthe amont 2021 - 2026	Coût prévisionnel global actions	Montant d'aides agence	Prévisionnel aides agence annuel					
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Actions de lutte contre l'érosion et les pollutions diffuses	155 000	77 500	20 100	0	57 400	0	0	0
Restauration morphologique des cours d'eau et continuité	1 905 733	952 867	255 021	345 022	352 824	0	0	0
Restauration des milieux humides et biodiversité	191 950	95 975	25 325	0	70 650	0	0	0
Partenariat et accompagnement de la maîtrise d'ouvrage MA	630 500	315 250	70 250	105 000	140 000	0	0	0
Pilotage et mutualisation des moyens avec le SAGE	60 000	30 000	10 000	10 000	10 000	0	0	0
Animation, conseil agricole, lutte contre les pollutions diffuses	409 900	204 438	0	0	0	66 306	77 166	60 966
Restauration morphologique des cours d'eau et continuité	2 035 449	1 017 724	0	0	0	369 692	447 484	200 548
Restauration des milieux humides et biodiversité	129 000	90 300	0	0	0	48 300	23 100	18 900
Partenariat et accompagnement de la maîtrise d'ouvrage MA	861 000	430 500	0	0	0	142 500	143 500	144 500
TOTAL	6 378 532	3 214 554	380 696	460 022	630 874	626 798	691 250	424 914

5. STRATEGIE de l'Accord de territoire Sarthe amont 2027-2032

5-1 Enjeux et priorités sur le volet Milieux aquatiques :

7 masses d'eau de surface sont plus ou moins proches du bon état, elles constituent la **priorité** des actions portées par les maîtres d'ouvrage

Priorisation actée dans la stratégie	N° ME	Désignation de la masse d'eau	EdI 2023	Paramètres déclassants 2025	Risques	Actions proposées
7 Masses d'eau proches du bon état et prioritaires pour la mise en place des programmes de restauration de préservation	FRGR0454	LA SARTHE en amont de LA CONFLUENCE AVEC L'HOENE	Moyen	Invertébrés et Poissons + Phosphore	Chimique, Continuité, Morphologie, Pesticides, Phosphore	Restauration du lit mineur, lutte contre l'érosion et les pollutions diffuses, restauration des zones humides, déconnexion de plans d'eau
	FRGR0455A	LA SARTHE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'HOENE JUSQU'A ALENCON	Médiocre	Diatomées, invertébrés, poissons	Chimique, Continuité, Morphologie, Pesticides, Nitrates, Hydrologie	Poursuite restauration de la continuité, restauration des berges et de la connexion au lit majeur, lutte contre les pollutions diffuses, déconnexion de plans d'eau
	FRGR0457	LA SARTHE DEPUIS ALENCON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	Médiocre	Diatomées, invertébrés, macrophytes	Chimique, Continuité, Morphologie, Pesticides, Hydrologie, Phosphore	Poursuite restauration de la continuité, restauration des berges et de la connexion au lit majeur, lutte contre l'érosion et les pollutions diffuses, déconnexion de plans d'eau
	FRGR1404	LA PERVENCHE	Médiocre	Poissons, température (ex evaluation)	Hydrologie, Continuité, Phosphore	Poursuites des actions de restauration morphologique initiées au premier contrat, restauration des berges et de la connexion au lit majeur, lutte contre l'érosion et les pollutions diffuses, déconnexion de plans d'eau
	FRGR1418	L'ERINE	Moyen	Invertébrés, pesticides (ex evaluation)	Morphologie, Pesticides, Nitrates, Hydrologie	Poursuites des actions de restauration morphologique initiées au premier contrat, déconnexion de plans d'eau, restauration des berges et de la connexion au lit majeur, lutte contre les pollutions diffuses
	FRGR1413	LE BETZ	Moyen	Poissons (ex evaluation)	Chimique, Continuité, Morphologie, Pesticides, Nitrates, Hydrologie	Restauration de la petite continuité, des berges et de la connexion au lit majeur, lutte contre l'érosion et les pollutions diffuses, déconnexion de plans d'eau
	FRGR0464	LA VEZONE	Moyen	Diatomées et Poissons + phosphore	Continuité, Morphologie, Pesticides, Nitrates, Hydrologie	Poursuites des travaux de continuité, de remise en fond de vallée et de restauration morphologique, lutte contre l'érosion et les pollutions diffuses, déconnexion de plans d'eau

Trois masses d'eau sont en bon état, elles ne sont pas prioritaires concernant les travaux sur cours d'eau et feront l'objet d'une surveillance simple (objectif de non-dégradation) sauf lorsque le bon état est fragile et des risques restent identifiés.

Priorisation actée dans la stratégie	N° ME	Désignation de la masse d'eau	Edl 2023	Commentaires	Risques	Actions proposées
1 masse d'eau en bon état	FRGR0463	L'HOENE	Bon	Amélioration observée suite aux actions du précédent contrat malgré des colmatages persistants	Micropolluants, nitrates, phosphore	Suivi des indicateurs, consolidation au besoin des restaurations effectuées au contrat précédent Lutte contre l'érosion et les pollutions diffuses
2 masses d'eau en bon état mais prioritaires pour les enjeux quantitatifs	FRGR0465	LE SARTHON	Bon	Amélioration observée suite aux actions du précédent contrat, Natura 2000	Micropolluants, nitrates + enjeu quantitatif	Continuité liste 2 Préservation des zones humides / biodiversité
	FRGR1403	LA BRIANTE	Bon		Pesticides + enjeu quantitatif	Continuité liste 2, Lutte contre l'érosion

Il convient toutefois de souligner que deux de ces trois masses d'eau, **le Sarthon et la Briante, présentent des enjeux quantitatifs importants**. Elles connaissent régulièrement des périodes de déficit hydrologique, en partie liées aux évolutions de l'occupation des sols et aux modifications des aménagements du territoire.

Bien que ces masses d'eau soient aujourd'hui en bon état, la prise en compte de ces enjeux quantitatifs dans la stratégie de l'Accord de territoire, à court, moyen et long terme, constituerait un levier important pour préserver durablement les fonctionnalités hydrologiques de ces cours d'eau et contribuer au soutien des débits ainsi qu'au maintien de la qualité des eaux de la Sarthe.

3 masses d'eau étaient selon le dernier état des lieux plus éloignées du bon état. Pour deux d'entre elles, Moulin de Chahain et Cuissai, les déclassements sont principalement dus à des rejets industriels, qui sont depuis 2025 dirigés vers une station d'épuration. Ces 2 masses d'eau disposant d'un potentiel intéressant, il est proposé de les intégrer dans la liste des actions prioritaires portées par l'accord de territoire, étant donné qu'elles disposent de toutes les qualités pour atteindre le bon état.

Concernant la Tanche, cette masse d'eau n'est pas considérée comme prioritaire au sein de l'accord de territoire.

Priorisation actée dans la stratégie	N° ME	Désignation de la masse d'eau	Edl 2023	paramètres déclassants 2025	Risques	Actions proposées
2 Masses d'eau dont la principale altération a été supprimée, les rendant prioritaires pour la mise en place des programmes de restauration de préservation	FRGR1408	LE CUISSAI	Mauvais	Diatomées, invertébrés et poissons + phosphore et oxygène	Nitrates, Pesticides, Phosphore, Morphologie, Hydrologie	Poursuite et développement des actions de restauration morphologique, déconnexion plan d'eau
	FRGR1395	LE MOULIN DE CHAHAINS	Mauvais	Diatomées, macrophytes et poissons + phosphore et carbone organique dissous	Chimique, Nitrates, Pesticides, Phosphore, Morphologie	Poursuite et développement des actions de restauration morphologique,
Masse d'eau non prioritaire pour 2027-2032	FRGR1435	LA TANCHE	Mauvais	Invertébrés (ex évaluation)	Nitrates, Pesticides, Morphologie, Hydrologie	Diagnostic / état des lieux

Ce sont donc 11 masses d'eau superficielles où les actions seraient en priorité à réaliser de 2027 à 2032 dont 2 sur le volet quantitatif :

FRGR0454	LA SARTHE en amont de LA CONFLUENCE AVEC L'HOENE
FRGR0455A	LA SARTHE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'HOENE JUSQU'A ALENCON
FRGR0457	LA SARTHE DEPUIS ALENCON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE
FRGR1404	LA PERVENCHE
FRGR1418	L'ERINE
FRGR1413	LE BETZ
FRGR0464	LA VEZONE
FRGR1408	LE CUISSAI
FRGR1395	LE MOULIN DE CHAHAINS
FRGR0465	LE SARTHON
FRGR1403	LA BRIANTE

5-2 Enjeux et priorités sur le volet Eau potable :

La priorité doit se porter sur les captages du contre-bas du bourg à Saint Hilaire le Chatel, identifiés comme captages prioritaires.

La protection de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable constitue un enjeu majeur sur l'aire d'alimentation du captage des Sources du Contre-bas du Bourg. À l'issue d'une période marquée par un ralentissement de la dynamique d'animation territoriale, le présent programme a pour ambition de réengager une démarche collective en faveur de la préservation durable de la qualité de l'eau.

La stratégie retenue vise à consolider les résultats obtenus tout en renforçant l'efficacité des actions mises en œuvre sur les facteurs de pression identifiés. Elle s'appuie sur une actualisation des connaissances du territoire, permettant de hiérarchiser les enjeux et de cibler les secteurs les plus contributifs aux transferts de nitrates et de produits phytosanitaires vers la ressource.

Dans ce cadre, le programme privilégiera l'accompagnement des exploitations agricoles vers des systèmes et des pratiques compatibles avec les objectifs de protection de la ressource, en mobilisant les dispositifs techniques, financiers et partenariaux adaptés aux spécificités du territoire. Les actions seront prioritairement orientées vers les leviers présentant le meilleur rapport efficacité/coût pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

Enfin, la pérennisation de la démarche reposera sur le maintien d'une animation territoriale active, le renforcement de la concertation avec les acteurs locaux et la mise en œuvre d'un dispositif de suivi-évaluation permettant d'apprécier régulièrement l'atteinte des objectifs et d'adapter les actions si nécessaire.

À l'horizon 2028, cette stratégie doit permettre de réduire durablement les risques de dégradation de la ressource, de renforcer l'engagement des acteurs du territoire et de garantir la préservation de la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable.

Sur les autres captages, la définition des aires d'alimentation de captage, en priorité sur les captages sensibles identifiés dans le SDAGE sera réalisée d'ici le 31 décembre 2027 :

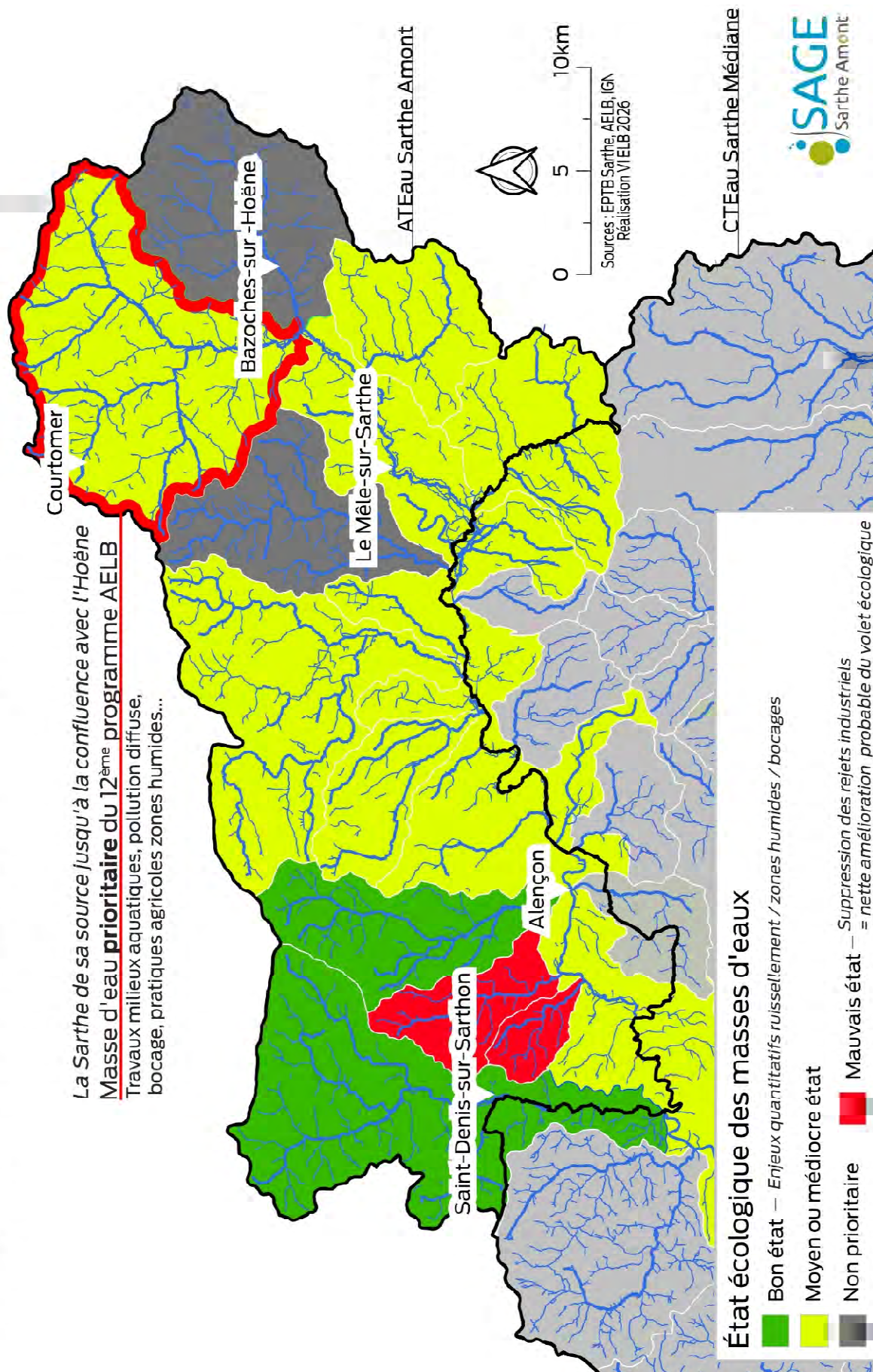
N°	Dép.	Nom du captage	Commune	Délimitation AAC
1	61	SARTHE	Alençon	
2	61	LA COUR	Cerisé	
3	61	COURPOTIN	Coulonges sur Sarthe	Déjà réalisé, en attente arrêté
4	61	BOUTTERIE	Ste Céronne les Mortagne	
5	61	CROUSIÈRE à revoir avec AELB	St Ellier les Bois	

Dans une logique de sécurisation durable de la ressource en eau potable à l'échelle du territoire, la stratégie prévoit l'engagement des démarches de délimitation des aires d'alimentation de captages sur l'ensemble des captages d'eau potable ne disposant pas encore de cette connaissance.

Cet objectif permettra d'améliorer l'identification des zones contributives aux captages, de mieux caractériser les pressions exercées sur la ressource, de préparer la mise en œuvre d'actions préventives adaptées et de mettre ces connaissances à la disposition des acteurs locaux afin qu'elles puissent être pleinement intégrées dans les politiques et projets d'aménagement du territoire. À l'échéance de la stratégie, l'ensemble des captages d'eau potable du périmètre de l'ATEau Sarthe amont devra ainsi disposer d'une aire d'alimentation de captage délimitée, incluant l'identification des secteurs les plus sensibles ou les plus vulnérables aux risques de dégradation de la qualité des eaux.

	Gouvernance	Nom du captage	Commune
1	SIAEP du HAUT PERCHE	PILLETIERE	SOLIGNY-LA-TRAPPE
2	SIAEP du HAUT PERCHE	"GUE DE L'ANE ""PRES STATION""	TOUROUVRE-AU-PERCHE
3	SIAEP du HAUT PERCHE	"GUE DE L'ANE ""LOIN STATION""	TOUROUVRE-AU-PERCHE
4	COMMUNAUTÉ URBAINE ALENÇON (CUA)	FORAGE USINE COURTEILLE	ALENCON
5	COMMUNAUTÉ URBAINE ALENÇON (CUA)	FORAGE Peupleraie	ALENCON
7	COMMUNAUTÉ URBAINE ALENÇON (CUA)	PRISE D'EAU SARTHE A COURTEILLE (secours)	ALENCON
9	COMMUNAUTÉ URBAINE ALENÇON (CUA)	LE MARAIS	ECOUVES
10	COMMUNAUTÉ URBAINE ALENÇON (CUA)	ETANG	ECOUVES
8	CDC de la VALLEE de la HAUTE SARTHE	BORDINIERE (en cours)	ST AUBIN D'APPENAI
11	SMAEP DE LA REGION D'ESSAY	LES FRESNEAUX S1	ESSAY
12	SI des eaux du Val d'Écouves	COLOMBEL	GANDELAIN
13	SI des eaux du Val d'Écouves	LES VALLEES S1	OREE-D'ECOUVES / LIVAIE
14	SI des eaux du Val d'Écouves	VOLLEES	ROUPERROUX
15	SMAEP DE VINGT-HANAPS	MARES EXCOMMUNIEES	LARRE
16	SIAEP DE VINGT HANAPS	LES PERIGAUX F3 = « Haut Ménil »	SEMALLE
17	SIAEP DE VINGT HANAPS	LES PERIGAUX F2 = « Haut Ménil »	SEMALLE
18	SAEP CHAMPFLEUR GESNES LE GANDELIN	BOIS LOUVEL F1 et F2	CHAMPFLEUR
19	SMAEP DE LA REGION DE GAPREE-MOULINS	MOULIN BOIS GAULTIER / de Fay	MAHERU
20	SIAEP DU PERCHE SUD	LE CHAMPU	BELFORET-EN-PERCHE
21	SIAEP DU PERCHE SUD	CHERPERRINE F1	ORIGNY-LE-ROUX

Stratégie territoriale proposée par la CLE - ATEau Sarthe Amont



5-2 Objectifs et principes d'action retenus :

Enjeux du territoire	Objectifs stratégiques	Principes d'action retenus
Préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques	Améliorer durablement l'état écologique des 9 masses d'eau prioritaires	Restaurer la morphologie des cours d'eau ; restaurer les continuités écologiques ; préserver et restaurer les zones humides ; lutter contre les phénomènes d'érosion et de colmatage ; aménagement de bassin versant
Renforcer la résilience du territoire face au changement climatique	Retrouver des capacités naturelles de stockage et de régulation de l'eau	Restaurer les zones d'expansion des crues ; favoriser l'infiltration des eaux ; reconnecter les cours d'eau à leur lit majeur ; limiter les facteurs aggravant les étiages et les ruissellements
Préserver la qualité des ressources en eau	Réduire les pressions impactant les eaux superficielles et souterraines	Agir sur les pollutions diffuses et ponctuelles ; mise en place d'une stratégie foncière ; accompagner les changements de pratiques ; réduire les transferts de nutriments et de produits phytosanitaires ; améliorer la connaissance des secteurs à enjeux
Sécuriser durablement l'alimentation en eau potable	Protéger les captages stratégiques du territoire	Poursuivre les actions sur le captage prioritaire du Contre-bas du Bourg ; développer une démarche préventive de protection des ressources ; délimiter les aires d'alimentation de captages et identifier les zones les plus vulnérables ; intégrer les enjeux eau potable dans les projets d'aménagement
Accompagner la transition des territoires et des activités économiques	Favoriser des pratiques compatibles avec les objectifs de préservation de la ressource	Accompagner les exploitations agricoles ; valoriser les démarches vertueuses ; favoriser l'émergence de projets conciliant développement local et préservation de l'eau
Renforcer la gouvernance de l'eau à l'échelle du bassin versant	Assurer une mise en œuvre cohérente et concertée de l'accord de territoire	Animer et coordonner les maîtres d'ouvrage ; développer les partenariats ; mutualiser les moyens et partager les connaissances ; assurer le suivi et l'évaluation de la stratégie
Développer la connaissance et la sensibilisation	Renforcer l'appropriation des enjeux par les acteurs du territoire	Produire et diffuser les connaissances ; sensibiliser les élus, gestionnaires et usagers ; valoriser les résultats obtenus et les retours d'expérience

Pour rappel, stratégie 2021-2026 :

Enjeux du territoire	Axe stratégique / Objectifs associés	Description des leviers actions / sous-objectifs associés
Développer les partenariats	Mobiliser les acteurs	• Pilotage du contrat • Centralisation des indicateurs de suivi
	Accompagner les maîtrises d'ouvrage	• Mobilisation des acteurs
	Fédérer les coopérations à l'échelle du SAGE	• Développer les conventionnements entre collectivités et les mutualisations de moyens
Préserver le cadre de vie et les milieux aquatiques	Restaurer la morphologie des cours d'eau	• Restaurer le lit mineur des cours d'eau • Replacer les cours d'eau dans leurs fonds de vallée • Restaurer la connexion du cours d'eau à son lit majeur et sa nappe d'accompagnement • Accompagner les riverains dans ses responsabilités de gestionnaire de ses rives
	Préserver et restaurer les zones humides	• Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme • Restaurer et gérer les zones humides remarquables • Valoriser et faire connaître les fonctionnalités de ces milieux
	Restaurer les continuités écologiques	• Effacer les obstacles sans usages associés • Assurer le respect de la charte de gestion des ouvrages
Développer de manière durable l'attractivité du territoire	Restaurer le bon état de la ressource en eau	• Poursuivre l'accompagnement des agriculteurs de l'AAC • Réduire les rejets impactant
	Accompagner les dynamiques agricoles respectueuses de l'eau et des milieux	• Diagnostiquer les forces et les faiblesses du territoire • Mobiliser des agriculteurs en valeur de pratiques vertueuses